



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 5 juin 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Lionel NORMAND, Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBREGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Eric MENARD, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Olivier LAMBERT (pouvoir de vote donné à Jean-Michel SALON), Jean GERME (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HERMANT).

Madame Laurie Buquet a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de servitude.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ajout de ce point.

1. Approbation du compte rendu du 24 avril 2014

- M. Eric MENARD remarque que lors du conseil municipal du 24 avril dernier, M. Franck LECRIVAIN qui était absent à la séance sans avoir donné de pouvoir a été noté dans les commissions Urbanisme et animations culturelles et associatives. Le maire précise que Franck LECRIVAIN avait émis le souhait de faire partie de ces commissions, d'où l'ajout.
- M. Christian HERBET souligne des erreurs quant aux chiffres sur le compte de gestion du budget annexe assainissement entre le total des dépenses et celui des recettes d'exploitation.
Il faut lire 18690,42€ en dépenses et 8093,08€ en recette pour obtenir un résultat d'exploitation pour l'année 2013 de - 10 597,34€.

Sans autres remarques le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions aux forains pour la fête du village

Monsieur le Maire sollicite de la part du conseil municipal deux subventions pour les forains qui sont venus le dimanche 25 mai et le lundi 26 mai 2014 à l'occasion de la fête du village.

La première subvention est destinée au forain Jacky Boulenger qui a installé le grand manège, une pêche aux canards et une machine à sous. Le montant proposé par Monsieur le maire est de 300€ plus 100€ de tickets à donner gratuitement aux enfants du village soit 400€.

La deuxième subvention est pour M. et Mme Navet qui ont installé un stand de tir à la carabine et une pêche aux canards. Le montant proposé est de 150€ plus 100€ de tickets.

Le maire précise que la subvention proposée pour M. Boulenger est plus conséquente que celle de M. et Mme Navet car ce premier a plus de logistique du fait du grand manège à installer.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le versement de ces deux subventions.

3 - Demande de certificat d'urbanisme CU 080 627 14 A0005

Présentation par Monsieur le maire

Le maire présente une demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposé le 12 mai 2014 concernant un projet de construction d'une habitation rue Edouard Philogène-Wallet cadastrée AE 12.

La difficulté du projet présenté par le Certificat d'Urbanisme vient du talus communal qui borde la parcelle et pour ces raisons le maire propose à l'assemblée d'inscrire les prescriptions ci-dessous sur le certificat.

La prise en charge totale par le propriétaire des frais relatifs :

- à la création de la servitude (notaire, enregistrement aux hypothèques...)
- au terrassement du talus sur l'emprise communale
- à l'élévation du ou des murs de soutènement pour garantir la sécurité et l'esthétique de la voie d'accès
- à l'aménagement de l'accès routier et du trottoir (bordures et enrobés) en respectant les installations d'évacuation des eaux pluviales communales existantes
- au fleurissement des espaces non utilisés
- au raccordement des réseaux (tout à l'égout, alimentation en eau, énergie et télécoms)

Ainsi qu'à la réglementation et à la jurisprudence quant à la présentation du droit des voisins.

Le conseil municipal approuve le projet d'instruction du certificat d'urbanisme proposé par le maire.

4 - Présentation du plan du réseau d'assainissement collectif et estimation des coûts

Présentation par Monsieur le maire

Le maire expose à l'assemblée les plans du futur réseau d'assainissement, l'historique de sa conception ainsi que les différentes tranches de travaux.

Lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS) ses membres ont, conformément à la procédure, ouvert les plis suite au lancement du marché pour la réalisation des travaux.

Les prix annoncés par les différents prestataires sont proches les uns des autres mais restent loin de l'estimation initialement faite par l'entreprise SOGETI.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal demande à avoir des chiffres plus précis quant à la participation financière de la commune de Plachy-Buyon et un plan de financement tranche par tranche.

Le maire va se rapprocher du Syndicat pour obtenir ces précisions.

5 - Contrat d'accompagnement à l'Emploi secrétariat de mairie

Suite à la séance du 24 avril 2014 le conseil municipal avait émis l'idée de pourvoir au remplacement provisoire de Madame Sylvie Domingues, adjointe administrative au secrétariat de mairie, actuellement placée en congé de grave maladie.

Des démarches ont été entreprises auprès de Pôle Emploi afin de mettre en place un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE).

Le maire propose à l'assemblée un contrat sur la base de 20 heures de travail par semaine pour une période de 12 mois (renouvelable dans la limite de 24 mois).

Le salaire brut serait le suivant : $20h \times 52 \text{ semaines} / 12 \text{ mois} = 86,66 \times 9,53 = 825,93\text{€}$

Prise en charge de l'Etat dans le cadre d'un CAE à hauteur de 70% soit 578,15€ laissant à la charge de la commune 247,78€ par mois.

A titre de comparaison le salaire de Mme Domingues est de 539,15€ (demi-traitement 269,57€).

La personne recrutée aura pour mission les tâches inscrites sur l'actuelle fiche de poste de Mme Domingues.

Afin d'inscrire les crédits nécessaires à ce recrutement, le maire présente la Décision Budgétaire Modificative suivante à l'assemblée :

- Chapitre 011 article 6188 : - 4 955,58€
- Chapitre 012 article 6416 : + 4 955,58€

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un CAE pour le secrétariat de mairie et autorise les mouvements de crédits envisagés par le maire.

6 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et modifications

Présentation par Monsieur le maire

Par arrêté préfectoral la Communauté de Communes du Canton de Conty a pris la compétence création de documents d'urbanisme des communes de l'EPCI.

Ainsi la Communauté de Communes a en charge la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en se basant sur les Plans locaux déjà en place.

Dans ce cadre la Communauté de Communes devra prendre en compte le recours qui avait été déposé par Monsieur Patrick Huyon contre le PLU de la commune de Plachy-Buyon.

La Communauté de Communes réfléchit actuellement à la position à adopter entre entreprendre la révision du PLU de Plachy qui peut prendre quelques années ou attendre et prendre en compte la décision de justice concernant le recours de M. Huyon lors de l'élaboration du PLUI.

7 - Délibération sur la région Picardie

Le maire présente à l'assemblée une correspondance reçue de M. Christophe Coulon, conseiller régional, sollicitant de la commune un soutien contre le projet de regroupement des régions et notamment de la région Picardie avec la région Champagne-Ardenne.

Il est donné lecture à l'assemblée du projet de délibération proposé par M. Coulon.

Après délibération le conseil municipal, avec 5 votes pour et 10 abstentions, se positionne contre le projet de regroupement des régions.

La délibération sera transmise à la Préfecture de la Somme puis à Monsieur Coulon.

8 - Rythmes scolaires

Présentation par Martine Fauquembergue

Madame Fauquembergue fait un compte rendu du travail quant à l'aménagement des rythmes scolaires qui est mené conjointement entre la Communauté de Communes, les enseignants et les parents d'élèves.

La formule retenue était de dispenser les cours tous les matins (mercredi matin compris) plus 4 après-midi auxquelles il fallait retirer 3 heures en 2 fois une heure trente.

Ainsi la semaine serait composée de 2 journées courtes avec la fin des cours à 14h45 et deux journées longues avec la fin des cours à 16h30.

Les 3 heures restantes seraient des Temps d'Activité Périscolaires (TAP).

La position des parents d'élèves du canton a semblé changer, considérant que ce n'est pas aux parents de payer le coût supplémentaire des TAP (un euro de l'heure) et préféreraient des garderies gratuites tous les jours de 45 minutes à la place.

Selon l'avis des parents d'élèves le travail en concertation se poursuivra pour trouver une solution.

9 - Plan Communal de Sauvegarde

Le maire présente à l'assemblée le Plan Communal de Sauvegarde qui prescrit l'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle.

Ce plan doit être mis à jours pour 2015, Messieurs Jean-Luc Hermant, Frédéric Chivot et Jacques Lemoine se proposent pour ce travail.

10 - Demande de servitude de passage sur le parking de l'église

Présentation par Monsieur le maire

Par courrier en date du 11 mars 2014, M. Vladimir Vautrin sollicitait une servitude de passage sur le domaine public communal à partir du parking jouxtant l'église pour accéder à sa propriété avec le projet de construire un garage pour pratiquer une activité de mécanicien automobile et d'y garer son véhicule personnel.

Lors de sa séance du 24 avril 2014 le conseil municipal émettait un avis défavorable à cette demande avec les arguments suivants :

- Rien ne garantit que le permis de construire serait accordé pour le garage envisagé en raison du site de l'église tout proche.
- Il ne peut être accepté le stationnement de véhicules accidentés sur le parking pour les besoins de cette future activité professionnelle, lesquels seraient appelés à réduire le nombre d'emplacements de stationnement et à créer un risque potentiel.
- L'encombrement de l'accès par un véhicule tiers risquerait de créer un trouble à l'ordre public du fait de l'enclavement du garage.
- Enfin l'acceptation d'une servitude à votre profit créerait un précédent et les autres propriétaires riverains de l'emprise communale seraient à juste titre fondés à revendiquer le même droit.

M. Vautrin est venu rencontrer le maire en précisant qu'il était prêt à décaler l'entrée de sa propriété sur le coté afin de moins gêner le stationnement et le passage de véhicules sur le parking de l'église.

Le conseil municipal, après avoir entendu cette nouvelle donnée et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de garder sa position initiale et de ne pas accorder la servitude de passage sollicitée par M. Vautrin.

11 - Questions et informations diverses

- Le maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté de délégation de fonctions et de signatures au profit des adjoints qui sera affiché à la connaissance du public.
- Un rendez-vous a été pris avec le CAUE afin d'étudier les possibilités d'aménagement pour la maison située au 6 rue du Commandant André Dodart léguée par Mme Anny Flintham-Wallet à la commune.
- Le maire explique que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui offre un panel de prestations sociales, culturelles, familiales et de confort aux agents de la fonction publique territoriale.
Un délégué parmi le Conseil Municipal doit être élu pour représenter la commune.

M. Frédéric Chivot se propose pour remplir cette mission et après délibération le conseil municipal l'élit à l'unanimité.

- Le maire lit à l'assemblée une correspondance d'un administré concernant la vitesse excessive des véhicules route de Beauvais (CD 210). La route de Beauvais est une route départementale qui n'est pas considérée comme située en agglomération, la vitesse autorisée est de 90km/h. La commune n'étant donc pas compétente pour ce qui de la signalisation verticale, le conseil général de la Somme avait d'ailleurs fait enlever les panneaux de limitation de vitesse installés par la commune.

Cependant le conseil municipal pense à l'installation d'un passage pour piéton entre la rue Edouard Philogène-Wallet et la rue du château d'eau avec sa signalétique pour inciter les conducteurs à lever le pied.

- Lecture de la lettre de remerciements de l'amicale des aînés suite à la subvention communale versée.
- Dans le cadre du devoir de mémoire le maire propose de faire sonner le tocsin le premier août 2014 en souvenir de la mobilisation générale de 1914. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Frédéric Chivot fait un point sur les manifestations prévues les 13 et 14 juillet et informe l'assemblée que la commission animation se réunira le jeudi 26 juin 2014.
- Le 21 juin, lors de la fête de la musique un char musical tournera dans le village de 18h à 19h30.
- Dans le cadre de l'opération ZéroPhyto, Madame Isabelle Uzinski de la FREDON interviendra le 18 juin auprès du service technique.
- Christian Herbet fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la FDE80.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à minuit.